YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/ET

Arrêté n°2000/140
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue des Mésanges

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux de réfection de chaussée seront effectués par la Société T.P.S.P. 58 rue Louis Duperrey 94320 THIAIS pour le compte de la Ville d'Yerres et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du lundi 7 août au vendredi 18 août 2000.

ARRETE

Article 1er : rue des Mésanges, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :
- la circulation des véhicules sera interdite, sauf riverains,
- le stationnement sera interdit des deux côtés et considéré comme gênant sur la totalité de la voie.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, seront fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 3 août 2000

Le Maire-Adjoint
chargé des Travaux,

REÇU LE
07 AOUT 2000
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES (Essonne) 200

Jean MANTE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
Nouveau : site Internet http://www.ville-de-yerres.fr
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE